



Juin 2020 : Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 8 juin, le conseil municipal a décidé de procéder à la réfection de l'étanchéité de la terrasse du Collège du Reposieux. Il a adjugé ces travaux à la société Routes & Revêtements SA.
- Lors de sa séance du 8 juin, le conseil municipal a adjugé le remplacement du mobilier du guichet de la réception de la "Police municipale", sis dans le Bâtiment Administratif, à l'entreprise CROSET MENUISERIE Sàrl.
- Lors de sa séance du 8 juin 2020, le conseil municipal a décidé d'acquérir, auprès du Garage Gattoni SA, un véhicule utilitaire.
- Lors de sa séance du 8 juin, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux d'investigations complémentaires sur le site contaminé "Giovanola" en vue de son assainissement. Il a adjugé ces travaux à la société FUGRO.
- Lors de sa séance du 8 juin, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de remise en état de partie du mur aval de la route de Champian et a adjugé ces travaux à l'entreprise Raymond RITHNER SA.
- Lors de sa séance du 8 juin, le conseil municipal a décidé de réaliser les travaux de remplacement des transformateurs de courant 65 kV. Il a adjugé ces travaux à la société PFIFFNER Transformateurs de Mesure SA.
- Lors de sa séance du 8 juin, le conseil municipal a décidé d'approuver le modèle de collaboration avec SEIC-Télédis pour la rénovation des stations transformatrices MT/BT. Il a adjugé le mandat de direction des travaux, la commande du matériel, du montage des composants de la station et de la fourniture du petit matériel spécifique au réseau à la société SEIC-Télédis; la fourniture de deux transformateurs à la société RAUSCHER STOECKLIN et la fourniture des cellules moyenne tension à la société SIEMENS.
- Lors de sa séance du 8 juin, le conseil municipal a décidé d'acquérir, pour l'usage de la "police municipale", un scooter auprès de la maison HOSTETTLER.
- Lors de sa séance du 8 juin, le conseil municipal a accepté, dans le contexte de la pandémie du Coronavirus (COVID-19), à la demande des commerçants et avec l'accord d'une majorité de riverains (selon les requérants), de fermer la rue Bourg-aux-Favres à la circulation du 20 juin 2020 jusqu'au 30 septembre 2020. Cette mesure permettra aux terrasses des établissements publics de la rue Bourg-aux-Favres d'étendre leur terrasse et de respecter notamment les règles de distanciation sociale actuellement en vigueur.
- Lors de sa séance du 8 juin, le conseil municipal a décidé de soutenir financièrement le projet culturel "Génération/Migration" qui vise à réunir deux générations, soit la première celle des grands-parents arrivés en Suisse depuis un autre pays, et la seconde, celle des enfants ou des petits-enfants qui ont grandi en Suisse.

- Lors de sa séance du 8 juin, le conseil municipal a pris note de l'homologation, par le Conseil d'Etat en date du 20 mai 2020, de la modification partielle du PAZ et du RCCZ pour le secteur des "Mangettes".
- Lors de sa séance du 8 juin, le conseil municipal a pris connaissance de l'arrêt rendu le 15 mai 2020 par le Tribunal fédéral. Cet arrêt rejette le recours à l'encontre de l'arrêt du Tribunal cantonal du 6 novembre 2019, rejetant le recours contre la procédure de validation du règlement communal sur la gestion des déchets. Il a relevé que le règlement communal sur la gestion des déchets était déjà en force, le recours au Tribunal fédéral n'ayant pas d'effet suspensif. Il a pris note que les opposants n'ont plus aucune voie de recours.
- Lors de sa séance du 8 juin et dans le cadre du déconfinement (pandémie du coronavirus COVID-19), le conseil municipal a notamment décidé de la réouverture des salles communales selon certaines conditions ainsi que de rouvrir l'ensemble des parcs communaux.
- Lors de sa séance du 15 juin, le conseil municipal a adjugé l'achat de mobilier pour équipement de salles de classe au Collège de l'Europe, de la Gare et au Mabillon IV, à la société Interoffice.
- Lors de sa séance du 22 juin, le conseil municipal a définitivement validé les modalités d'organisation des "Terrassées" événements culturels offert à la population par la Ville dans le contexte de la période de pandémie et de déconfinement.
- Lors de sa séance du 22 juin, le conseil municipal a délivré une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le bar-restaurant "AUX PETITS DELICES".

Etabli et publié le 30 juillet 2020